

Air pollué

08-04-2007

Depuis mars 2007 l'indice ATMO a indiqué des mesures de pollution inquiétantes pour la santé dans le Nord Pas de calais. A plusieurs reprises (13, 25, 29 et 31 mars puis 14 et 15 avril) le seuil d'alerte a été dépassé.

Ces épisodes de pollution sont nouveaux par leur persistance, en 2006 le maximum était de 3 jours, cette année on a déjà des épisodes de plus d'une semaine.

Une météo trop favorable, une absence de vent, ne permettent pas la dispersion rapide de la pollution de l'air et des poussières.

Depuis quelques jours (14 avril) l'indice ATMO a disparu du site de la mairie de Loos, c'est tout à fait SCANDALEUX !

Les personnes vulnérables et les cyclistes urbains regrettent qu'aucune mesure contraignante ne soit mise en application pour améliorer l'état de la qualité de l'air.

Rappel du Code de l'environnement (Loi sur l'air) :

Art. L. 220-1. - L'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées concourent, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en oeuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. ...

En savoir plus :

- L'indice ATMO pour Lille est disponible sur notre site.
- Bilan de l'épisode du 25 mars au 4 avril 2007 dans le nord (ATMO)
- Que faire en cas de pic de pollution ?
- Qualité de l'air et risque sanitaire